



PROTOCOLE SANITAIRE DE LA SMB GYMNASTIQUE POUR LES RENCONTRES TOP 12 – 2020/2021

Ce document précise les mesures générales à appliquer à la SMB GYMNASTIQUE pour les rencontres du TOP 12 GAM 2020-2021.

Il prend en compte les directives gouvernementales, en particulier le guide de rentrée sportive (en date du 21 septembre) et le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives (en date du 2 septembre) édités par le Ministère chargé des Sports et suivant les directives de la FFG.

- Des mises à jour régulières de ce protocole seront réalisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

- **La préparation de la rencontre**
- **Référent Covid 19 : Patrick DORIE – Président de la SMB – patrick.dorie@orange.fr**

Le référent COVID est chargé de la mise en œuvre des mesures présentées dans ce document, en amont et lors de la rencontre.

En complément, le délégué fédéral s'assure de ce protocole lors de la rencontre sur laquelle il officie.

- Aménagements de l'organisation :
Le club a élaboré le protocole spécifique à la rencontre en amont de celle-ci, et en lien avec Patrick Dorie, Responsable COVID SMB.
- **Gestion de la circulation :**
Les spectateurs entreront par la porte principale du gymnase et sortiront par la sortie de secours au fond du gymnase. Une matérialisation de la circulation sera mise en place au sol et affichée pour permettre les mesures de distanciation. ***Le port du masque, lavage des mains et prise de température seront obligatoires.***

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LE PROTOCOLE SERA
EXCLUE DU GYMNASSE**

- **Gestion des vestiaires :**
Un vestiaire sera à disposition pour chaque équipe. Un maximum de 10 personnes sera autorisé. La distanciation de 1m et le porte du masque seront obligatoires.
- **Gestion du plateau compétitif :**
Chaque équipe disposera d'une aire d'attente bien distincte. Pour chaque aire d'attente sera mis en place la collation, du gel hydro alcoolique et des lingettes désinfectantes.
Il en sera de même pour le corps du Jury.
Une distanciation de 1m sera imposée entre chaque juge et le secrétariat.
Des lingettes, du gel hydro alcoolique seront à disposition.
- **Gestion de l'espace buvette et restauration :**
Il n'y aura pas de buvette ni restauration.
- **Installation et nettoyage :**
L'installation du plateau de compétition sera réalisée le jeudi 29 octobre. Les agents d'entretien de la Ville de Bourges assureront le nettoyage avant et après chaque utilisation de la salle.
- **Gestion du public :**
Au vu du contexte sanitaire, la capacité d'accueil du public sera divisée par 2. Seulement 125 personnes seront autorisées à entrer sur le lieu de compétition.

**Les réservations seront obligatoires et à faire sur l'adresse mail spécifiquement dédiée à l'évènement. Il faudra préciser son nom, prénom, n° de téléphone et adresse mail.
AVANT LE JEUDI 29 OCTOBRE**

resaTOP12@smbgymnastique.com

Toute personne non inscrite sera refusée.

- **Le jour de la compétition**

- **Formulaire de participation**

Obligation de dépôt du formulaire FFGym de participation en compétition pour :

- Les membres de la délégation officielle de chaque club, en référence aux engagements nominatifs réalisés lors de la transmission de la composition d'équipe : gymnastes /entraîneurs/juge/dirigeant/professionnel de santé :
- Les juges convoqués :
- Le délégué fédéral :
- Les bénévoles du comité d'organisation local ayant accès aux espaces d'échauffement et au plateau de compétition.

Ce formulaire est indispensable pour autoriser l'accès au complexe sportif et permettre la participation à la rencontre. Il doit être rempli préalablement et déposé à l'endroit prévu à cet effet, avec mention de la date et de l'horaire de dépôt.

Toute personne répondant oui à l'une des questions posées ne doit pas venir sur le lieu de la rencontre et, dans le cas contraire, se voir interdire l'accès au complexe sportif.

Le club organisateur doit conserver les formulaires 15 jours à l'issue de la rencontre, afin de faciliter l'identification de cas contacts si cela s'avère nécessaire.

- **Mesures relatives aux gestes barrières :**

Un rappel des règles essentielles est réalisé par l'affichage des visuels correspondants dans les espaces suivants : accès au complexe sportif, aux vestiaires, en salle de compétition, sanitaires, tribunes.

La prise de température sera exigée à l'entrée du gymnase pour tous.

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de la rencontre, et âgées de plus de 11 ans, à l'exception des gymnastes à partir du moment où ils débutent leur échauffement et jusqu'au moment où ils quittent le plateau de compétition. Des adaptations sont possibles en fonction des configurations locales).

Les membres de la délégation de chaque équipe doivent apporter leurs masques individuels. Chaque compétiteur doit également prévoir sa magnésie, son petit matériel en cas de besoin ainsi que sa bouteille d'eau ou sa gourde. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du gymnaste dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation. Le compétiteur doit conserver son sac et ses affaires personnelles à ses côtés durant toute la rencontre.

Le club organisateur fournit les masques pour les bénévoles présents sur la rencontre. La fédération fournit les masques pour les personnes convoquées pour gérer la rencontre : juges et délégué fédéral.

Le club organisateur met à disposition de tous du gel hydro alcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, aux vestiaires, en salle de compétition, sanitaires ,tribunes.

Il est demandé l'application de gel hydro alcoolique :

- À l'entrée dans le complexe sportif ;
- Lors de l'accès sur le plateau de compétition ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie du plateau de compétition.

Le club organisateur s'assure de la mise à disposition de savon liquide en distributeur et de serviettes à usage unique.

Il se met en contact avec le gestionnaire du complexe sportif afin que les équipements soient fonctionnels lors de la compétition.

Il sera prévu des poubelles en quantité suffisante pour recueillir détritus, masques jetables, lingettes, mouchoirs à usage unique, ... et de les vider régulièrement.

- **Circulation :**

Les sens de circulation et les zones d'attente seront matérialisés.

L'accès aux espaces d'échauffement et au plateau de compétition est limité aux membres de la délégation de chaque club, et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du club organisateur. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe sportif.

- **Vestiaires :**

Quand c'est possible, les compétiteurs sont invités à venir sur le lieu de compétition en tenue.

Les vestiaires ne sont accessibles qu'aux compétiteurs et uniquement sur le créneau correspondant. L'habillage doit se faire rapidement, aucune affaire ne peut être laissée dans les vestiaires.

Les distanciations et le port du masque doivent être respectés dans les vestiaires.

- **Nettoyage de l'installation et du matériel gymnique**

Le club organisateur s'assure du respect du planning de nettoyage, pour les espaces communs ainsi que pour le matériel gymnique.

Les locaux doivent être aérés régulièrement, s'il n'existe pas de traitement de la circulation de l'air spécifique au filtrage des particules virales.

Le matériel gymnique doit être nettoyé en utilisant des produits adaptés et conformes à la norme virucide NF EN 14476.

- **Réunion du jury**

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels : appel du jury, rappel du protocole sanitaire, consignes essentielles pour le jugement.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination du jury peuvent être communiqués en amont de la compétition par envoi de courriel ou visioconférence.

- **Secrétariat informatique / affichage**

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la rencontre.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

- **Service médical**

Le service médical sera présent du début à la fin de la présence des compétiteurs dans le complexe sportif.

Si une personne présente des symptômes de suspicion de la Covid-19, elle est orientée vers le service médical qui appliquera les mesures adaptées.

- **Collation**

Elle est organisée en respectant la séparation des deux équipes et du jury. Elle sera placée à l'endroit dédié à chaque équipe.

- **Réunion de coordination**

La participation est limitée au responsable du club organisateur, au délégué fédéral, au responsable du jury et à un membre de chaque équipe (dirigeant ou entraîneur). L'organisation de la présentation des équipes et de la fin de la rencontre seront indiquées lors de la réunion.

- **Échauffement**

Il est organisé en respectant la séparation des deux équipes.

Pas de rassemblement des équipes à la fin de l'échauffement, celles-ci rejoignent leur aire d'attente.

- **Présentation des équipes et tirage au sort**

La présentation des équipes est réalisée sans rassemblement (pas de retour aux vestiaires) : elles rejoignent le lieu de présentation depuis leur aire d'attente. Les équipes sont placées à distance l'une de l'autre et les gymnastes et entraîneurs sont séparés les uns des autres (distanciation de 1m).

Le tirage au sort est réalisé en respectant les règles de distanciation et les gestes barrières (pas de poignée de mains).

- **Kiss and cry et attente des notes**

Il est recommandé de ne pas mettre en place de kiss and cry, les gymnastes attendent les notes et le résultat du duel dans l'aire d'attente de leur équipe.

- **Palmarès**

L'annonce du résultat est réalisée sans rassemblement : les équipes rejoignent le lieu de présentation depuis leur aire d'attente. Elles sont placées à distance l'une de l'autre et les gymnastes et entraîneurs sont séparés les uns des autres (distanciation de 1m).

- **Point média**

La distanciation et le port du masque doivent être respectés.

- **Cocktail d'après rencontre**

Pas d'organisation possible.

Pas de repas de fin de rencontre.

- **Animations**

-

Pas d'organisation possible avant ou pendant ou après la rencontre, à l'exception de la présence d'un animateur micro.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

- **Les cas positifs et les cas contacts**

Pas de participation à la compétition pour toute personne :

- Cas Covid-19 positif ayant toujours des symptômes ;
- Cas contact à risque ;
- Présentant des symptômes de Covid.

Sous réserve de retour à la normale, la présence à l'entraînement et/ou à la compétition peut se faire au plus tôt :

- **Pour les gymnastes symptomatiques** (ayant bénéficié ou non d'un test Covid) : 7 jours francs après les premiers symptômes et, quoi qu'il en soit, après 48h sans fièvre ni toux ;
- **Pour les gymnastes asymptomatiques** :
 - o 7 jours après le jour du prélèvement Covid ;
 - o Ou 7 jours après le dernier contact à risque (avec un Covid positif confirmé) pour ceux qui n'ont pas pu réaliser de test (lequel est recommandé dans cette situation) ;

- **La dissimulation de cas positif ou de cas contact**

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus, avec la participation lors d'une rencontre d'un gymnaste identifié comme étant cas positif ou cas contact à risque ou présentant des symptômes de Covid entraîne les sanctions suivantes :

- Le club concerné est considéré comme étant forfait sur cette rencontre ;
- Il ne marque aucun point sur la rencontre ;
- L'autre club se voit attribuer 3 points par duel sur la rencontre ;
- Pour les équipes GAM, le résultat de l'autre rencontre disputée par le club concerné lors de la phase qualificative pour la phase aller ou pour la phase retour est annulé, selon les mêmes principes que ci-dessus (club considéré forfait / aucun point sur la rencontre / 3 points par duel pour l'autre club) ;
- Les autres sanctions prévues au point 8.4.1 de la réglementation du Top 12 2020-2021 ne sont pas appliquées.

Ces sanctions sont appliquées :

- Immédiatement si la dissimulation est constatée lors d'une rencontre ;
- A posteriori si la dissimulation est constatée après le déroulement d'une rencontre (résultat validé et diffusé).

- **Difficultés pour l'organisation d'une rencontre**

- **Cas 1**

Si un club ne peut pas participer à une rencontre en raison d'une impossibilité de se déplacer sur le lieu de celle-ci :

- Il doit en informer immédiatement la Fédération ;
- La Fédération prend toute disposition pour organiser la rencontre : changement de lieu et/ou de date, organisation de la rencontre en vidéo.

- **Cas 2**

Si un club ne peut pas organiser une rencontre en raison d'une impossibilité d'accéder au site prévu pour celle-ci :

- Il doit en informer immédiatement la Fédération ;
- La Fédération prend toute disposition pour organiser la rencontre : changement de lieu et/ou de date, organisation de la rencontre en vidéo.

- **Cas 3**

Si un club ne peut pas participer à une rencontre en raison d'un nombre trop important de gymnastes ne pouvant pas s'entraîner et concourir (accès à la salle d'entraînement interdit aux majeurs et incapacité à présenter 3 ou 4 gymnastes à chaque agrès) :

- Il doit en informer immédiatement la Fédération ;
- La Fédération prend toute disposition pour organiser la rencontre : changement de lieu et/ou de date, organisation de la rencontre en vidéo ;
- Si l'organisation de la rencontre s'avère impossible :
 - Le club concerné est considéré comme étant forfait sur cette rencontre ;
 - Il ne marque aucun point sur la rencontre ;
 - L'autre club se voit attribuer 3 points par duel sur la rencontre ;
 - Pour les équipes GAM, le résultat de l'autre rencontre disputée par le club concerné lors de la phase qualificative pour la phase aller ou pour la phase retour est annulé, selon les mêmes principes que ci-dessus (club considéré forfait / aucun point sur la rencontre / 3 points par duel pour l'autre club) ;
 - Les autres sanctions prévues au point 8.4.1 de la réglementation du Top 12 2020-2021 ne sont pas appliquées.

- **Cas 4**

Si un club ne peut pas participer à une rencontre en raison d'un nombre trop important de cas positifs ou de cas contacts à risque (incapacité à présenter 3 ou 4 gymnastes à chaque agrès) :

- Il doit en informer immédiatement la Fédération ;
- La Fédération prend toute disposition pour organiser la rencontre : changement de lieu et/ou de date, organisation de la rencontre en vidéo ;
 - Si l'organisation de la rencontre s'avère impossible :
 - Le club concerné est considéré comme étant forfait sur cette rencontre ;
 - Il ne marque aucun point sur la rencontre ;
 - L'autre club se voit attribuer 3 points par duel sur la rencontre ;

- Pour les équipes GAM, le résultat de l'autre rencontre disputée par le club concerné lors de la phase qualificative pour la phase aller ou pour la phase retour est annulé, selon les mêmes principes que ci-dessus (club considéré forfait / aucun point sur la rencontre / 3 points par duel pour l'autre club) ;
- Les autres sanctions prévues au point 8.4.1 de la réglementation du Top 12 2020-2021 ne sont pas appliquées.

- **Le respect des gestes barrières et le comportement**

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par le délégué fédéral :

- 1ère remarque : avertissement ;
- 2ème remarque : exclusion de la rencontre et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif.